

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

**Objet : DECHETS**

**Collecte papier recyclé.**

Avenant n°16 à la convention avec la Communauté de Communes du Haut Buëch

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

**Secrétaire de séance** : M. Guy Jullien

**Etaient présents** : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni  
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud  
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,  
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Président expose aux membres du conseil communautaire l'objet de la convention.  
La Communauté de Communes du Haut Buëch collecte le papier recyclé sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.  
L'avenant proposé a pour objet d'actualiser l'article 7 de la convention : dispositions financières.

En 2014, l'engagement financier de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy s'élèvera à 10 866,96 €

Le Président soumet cet avenant à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de l'avenant de la convention avec la Communauté de Communes du Haut Buëch, autorise le Président à le signer.

votants : 17	pour : 17	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De40\_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014

Publication : 13/03/2014

Pour le Président  
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mesclé

